



BULLETIN MUNICIPAL

Des nouvelles de Saint-François...



mai 2019

Bulletin municipal n°5

Chef Lieu 73340 St François de Sales
tél. 04 79 63 30 85
mairie-stfrancois@wanadoo.fr

Ouvert au public
lundi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 18h

www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr



SOMMAIRE

L'Edito du Maire.....	page 2
-----------------------	--------

Vie municipale

Projet de territoire de la commune de St François de Sales.....	page 3
Travaux réalisés	
▪ Réhabilitation et rénovation thermique de l'appartement nord du bâtiment de la mairie.....	page 5
▪ Autres travaux.....	page 6
▪ Mutualisation des moyens techniques.....	page 6
▪ Liste des marchés publics 2018.....	page 7
Travaux en cours	
▪ Enfouissement des réseaux au Charmillon.....	page 7
Travaux à venir	
▪ Sécurisation de la traversée du village.....	page 8
Finances locales.....	page 9
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi).....	page 12

Vie pratique

Les jardins familiaux à La Magne.....	page 12
Prêt du broyeur.....	page 13
Une stratégie lumière pour éclairer juste.....	page 13
Réforme des listes électorales.....	page 14
Règlement pour la protection des données personnelles (RGPD).....	page 14
Gestion du cimetière.....	page 14
Télétravail dans les Bauges : un nouvel art de vivre son travail.....	page 15

Vie locale

Etat civil 2018.....	page 15
Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).....	page 16
Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Chéran (SMIAC).....	page 17
La forêt de St François.....	page 19
La commune membre d' « Alliance dans les Alpes ».....	page 20

Vie festive

La fête du pain.....	page 21
Les rendez-vous de Noël.....	page 23
Les dates à venir.....	page 23

L'EDITO DU MAIRE

Nos concitoyens nous le disent : tout projet de société devrait se construire à partir du local, là où les gens vivent. Ainsi, les communes, et en particulier les communes rurales qu'il serait temps de réhabiliter, sont un échelon incontournable où peut s'élaborer, avec les élus et la population, une partie importante des solutions à retenir.

« Mais on continue, à tort, à voir les campagnes comme des territoires en perte de vitesse en les considérant largement comme dominées par les villes. Or la demande citoyenne de ne pas exacerber l'antagonisme rural-urbain commence par le respect du rural par l'urbain et précisément en arrêtant de vouloir phagocytter en l'intégrant de force dans des structures administratives désincarnées. (Association des Maires Ruraux de France, février 2019). »



Et si ruralité rimait avec modernité ? Portons sur notre ruralité un autre regard. La ruralité est aussi terres de créativité, terres de qualité de vie, terres de modernité. A nous de nous positionner pour anticiper et accompagner les évolutions en cours qui se dessinent en deux axes forts : **l'importance des réseaux de communication pour le développement économique et la préservation de notre environnement si particulier en milieu rural.**

Développement économique et nouveaux modes de travail.

Nichés au creux de nos villages, on peut apprécier la qualité de vie, et vouloir aussi communiquer avec tout ce qui nous entoure. Le numérique est déjà omniprésent dans notre vie quotidienne, il le sera certainement encore plus à l'avenir. La fibre optique ouvre des horizons nouveaux sur ce que pourrait être la ruralité dans les décennies à venir. **Le télétravail**, ce mode de travail alliant la présence dans l'entreprise et l'activité à distance, de chez soi, se développe de plus en plus et permet d'envisager un autre mode d'organisation territorial que celui du renforcement continu des métropoles et les multiples problèmes que cela pose.

Or, notre commune rencontre de réelles carences en matière de **téléphonie fixe et mobile** et de **connexion à internet**. Depuis 2014 nous alertons les services en charge de ces questions. Nous venons d'apprendre que St François de Sales et Le Noyer sont retenus comme prioritaires pour mettre fin à la situation de « zone blanche » repérée par les opérateurs en téléphonie. Une première rencontre avec les services de l'Etat, du Département et de l'opérateur retenu a eu lieu en mairie le 6 mars dernier. La recherche du meilleur endroit pour l'implantation d'une antenne est en cours et la concrétisation de ce programme devrait intervenir dans un délai de 24 mois maximum

En ce qui concerne la fibre optique : le nouveau contrat avec le Département prévoit l'installation de 255.000 prises **haut-débit** dans les foyers et les entreprises d'ici fin 2023. La priorité sera donnée à toutes les "zones grises", là où l'on arrive péniblement à avoir de l'ADSL. 100 000

foyers ou entreprises sont concernés, ils seront équipés en quasi-totalité (98%) d'ici fin 2021.

Et pour St François ? La fibre a commencé d'être déployée du Noyer en direction des Déserts en passant par notre commune au hameau du Charmillon. C'est une première étape puisqu'il s'agit de la pose de la fibre de transport. Le raccordement de cette fibre aux habitations constitue la deuxième étape suivant l'engagement pris par le Département.

« Vos connexions à très haut débit d'ici cinq ans où que vous soyez en Savoie : c'est l'engagement du Conseil départemental qui a choisi deux nouveaux opérateurs pour reprendre le chantier du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire. Il s'agit d'Orange et Covage. »

La préservation de l'environnement : c'est d'abord contribuer à réduire les conséquences du réchauffement climatique, notamment par la **réhabilitation thermique de nos bâtiments publics** et de nos logements individuels. Ainsi, et contrairement à ceux qui pensent que les communes et les mairies n'ont plus d'avenir, nous avons choisi et terminé la transformation de notre mairie en l'ouvrant à de nouveaux usages. C'est aussi mieux **gérer la distribution et la consommation de l'eau**, bien commun si précieux et pourtant déjà menacé.

Conjuguer modernité et ruralité, allier proximité et ouverture sur le monde : le développement de la ruralité est aussi affaire de **volonté partagée**. Nous nous inscrivons complètement dans cette démarche puisque notre commune est fermement déterminée à prendre en main son devenir dans le cadre du projet de **Schéma Directeur d'Aménagement touristiques et de Loisirs de Saint François de Sales**. Ce projet est conduit en complémentarité avec les autres sites du territoire.

« Une démarche touristique s'appuyant sur des convictions et des valeurs fortes dans laquelle la préservation de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement ont la primeur. » Vous trouverez dans ce bulletin les propositions qui sont faites à ce sujet.

Agir pour ne pas subir, voilà la volonté qui nous anime !

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce bulletin.
Votre Maire, Maryse FABRE

Une ambition de qualité guidée par des labels nationaux de référence :

-« **Station verte** » : Une station verte est un espace d'accueil au cœur des territoires proposant des séjours porteurs de sens en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain, et respectueux du territoire.

« **Familles Plus** » : c'est « la haute couture » du tourisme en famille. Le label Famille Plus est une garantie de sécurité, de sérénité et de qualité pour les familles.

A qui s'adresse-t-on ? Aux familles avec enfants, aux scolaires cycles 1,2et 3, aux contemplatifs, et aux sportifs,

Quels aménagements faut-il envisager afin de dynamiser l'activité de la Porte ?

❖ **Des aménagements structurants**

- Réaménagement de l'entrée du parking et optimisation de l'espace de stationnement
- Zone de départ pour les chiens de traineau sur le parking et au niveau de la boucle d'initiation
- Reprise des abords de l'observatoire
- Travail paysager aux abords du foyer, du snack et du sentier provenant de La Magne
- Création d'un mât directionnel placé au centre de la grenouillère
- Sécurisation de l'espace luge

❖ **Des outils pédagogiques avec la création de 3 boucles pédagogiques praticables à l'année.**

Ces boucles sont des outils créant des opportunités d'animations avec pour but de proposer un accueil de qualité, offrir des expériences en immersion dans la nature, créer des espaces conviviaux et confortables, maîtriser les flux autour d'espaces sensibles en la canalisant.

Les outils d'interprétation seront installés sur ces boucles pédagogiques.

Les boucles sont des outils créant des opportunités d'animations avec pour but de proposer un accueil de qualité toute l'année, d'offrir des expériences en immersion dans la nature, de créer des espaces conviviaux et confortables (promenade confort), de maîtriser les flux autour d'espaces sensibles en les canalisant. Des outils d'interprétation seront installés sur ces boucles pédagogiques.

❖ **Le réaménagement des bâtiments**

1/ Foyer nordique :

- Au 1^{er} étage : salle de restauration (~32 m²), salle pour les scolaires (~108m²), création d'une terrasse en façade sud (~80m²) et locaux techniques (~45m²)
- Au RDC : sous la terrasse création d'un espace d'accueil et d'un coin des producteurs locaux, réaménagement de la location, des sanitaires et des vestiaires (~282m²).

Nouvelle extension façade Ouest (~48m²) avec soit 3 blocs de 16m² (école de ski, poste de secours et bureau pour nouveau prestataire) ou 2 blocs avec un poste de secours plus grand (32m²). Dans l'ancien garage à dameuse à l'Est du bâtiment (~40m²) : création d'un espace pédagogique avec expositions permanentes et temporaires.

2/ Salle hors-sac et sanitaires publics :

Fermeture de la mezzanine du haut et récupération de 80 m² pour les associations et clubs (vestiaires et locaux techniques/logistiques).

3/ Garage du fond :

Réservé pour la création éventuelle d'un « espace services » selon le projet d'un prestataire privé souhaitant développer des hébergements insolites sur environ 1 hectare de forêt attenant au bâtiment (45 emplacements de 200 m² chacun grand maximum). Cette nouvelle activité nécessite un examen complémentaire concernant l'alimentation en eau potable et le raccordement aux réseaux d'assainissement et d'électricité,

Autres travaux réalisés en 2018...

Mise en accessibilité de l'Eglise



Réfection du jardin du Souvenir a Cimetière



Restauration/sécurisation de l'accès au Four à pain de La Magne



Reconstruction de la passerelle entre St François et Le Noyer



Mutualisation des moyens techniques

Depuis 2015, le déneigement des voies communales est effectué grâce au tracteur Mouty mis à disposition chaque année de novembre à avril, par le Syndicat Mixte des Stations des Bauges (anciennement Syndicat Mixte Savoie Grand Revard). Facturée au nombre d'heures d'utilisation, cette mutualisation est profitable pour tous.

De nombreux travaux sont réalisés en binôme par « les Lionels », les agents techniques de St François et du Noyer :

La mutualisation de leur travail ainsi que d'outils, à l'occasion de chantiers partagés, de travaux lourds ou en cas de dépannage est tout à fait pertinent !



Liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2018

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics

Objet du marché	Date	Attributaire
<p>Gîte communal</p> <p>« Les Carlines »</p> <p>Convention de mandat pour la gestion du gîte communal à La Magne</p>	<p>Octobre 2018</p>	<p>M. Bernard JEAN Montagne Conseil 85 rue de Belledone - Villar Noir 38530 PONTCHARRA</p> <p>Nom commercial : gîte « L'Ecole à giter »</p> 

Travaux en cours

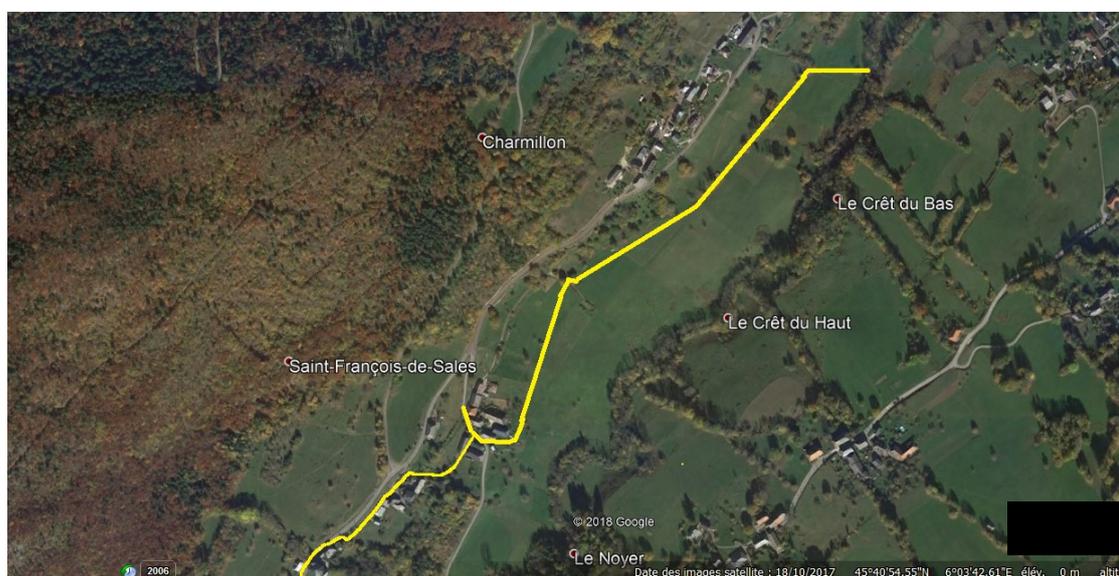
Vie municipale

Enfouissement des réseaux au Charmillon : assainissement, eau potable, réseaux secs

Les habitants du Charmillon attendaient ces travaux depuis si longtempsEnfin Ils viennent de démarrer !

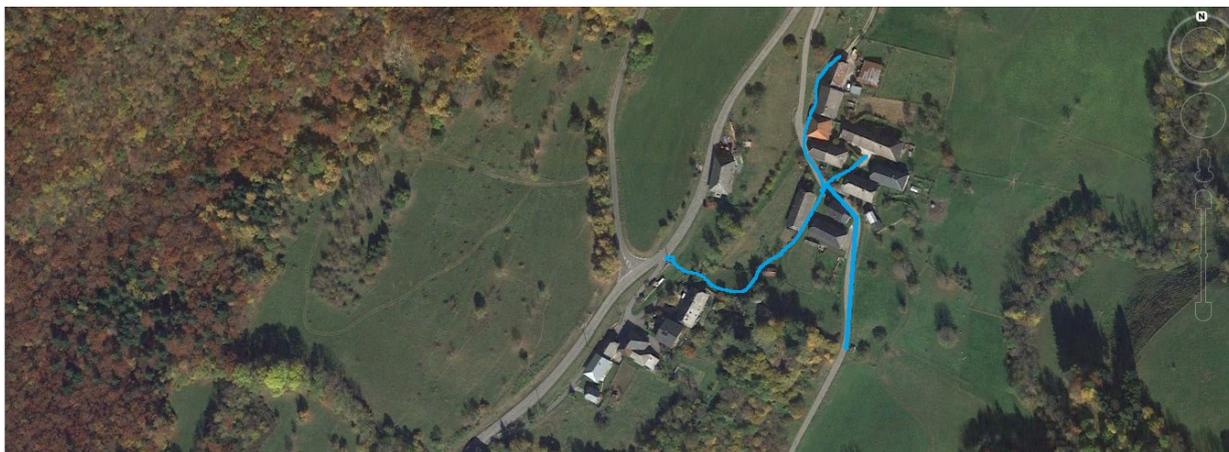
- ❖ ASSAINISSEMENT/-EAU POTABLE : depuis 2014 vos élus n'ont eu de cesse de solliciter la Communauté de Commune du Cœur des Bauges et par la suite Chambéry-Métropole pour que le hameau du Charmillon soit desservi par un réseau public d'assainissement En effet l'implantation du bâti à cet endroit ne permet pas l'installation d'un assainissement individuel règlementaire: les eaux usées étant rejetées dans le réseau d'eaux pluviales.

Parallèlement aux travaux d'assainissement il a été décidé le renforcement de l'alimentation en eau potable pour les habitations du Charmillon-du-bas (avec suppression du réservoir du Charmillon). Le marché de travaux a été attribué par Grand-Chambéry à un groupement d'entreprise (TPLM/PETAVIT/AILLON TP) pour un montant total de 580 184.78 euros TTC.



- ❖ RESEAUX SECS (Electricité,Téléphone,Fibre) : parallèlement aux travaux d'eau et d'assainissement la commune a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux secs (alimentation en électricité de certaines habitations en fils nus sur potelets en toitures) et a sollicité l'aide technique et financière du SDES pour le portage de ce chantier. Une convention a été signée avec cet organisme en date du 5 avril 2018 fixant les modalités de financement et de réalisation de ces travaux.

Le marché a été attribué par le SDES à l'entreprise PORCHERON pour un montant total de 135535.45 euros TTC. La participation communale s'élève à 71 244.81 euros.



Les délais d'exécution de l'ensemble des ouvrages sont fixés à 12 semaines. Nous avons donc bon espoir que tout soit réalisé (y compris branchement) pour la fin du mois d'août. Pour permettre la réalisation de ces travaux la circulation sur les voiries communales du Charmillon sera règlementée ainsi que le stationnement. Merci à tous pour votre compréhension.

Travaux à venir

Vie municipale

Sécurisation de la traversée du village



Une étude de sécurisation de la traversée du village, notamment du Champ et du Charmillon d'en Haut est en cours. Les aménagements sur la route départementale doivent être créés et/ou renforcés, la vitesse des véhicules étant bien supérieure à la règlementation de 50km/h en agglomération.

Le projet a été transmis au service voirie du département, une réunion publique se tiendra avec les habitants pour finaliser le projet.

**Vie municipale**

Finances locales

Les finances locales se décomposent en 3 budgets, à l'image des activités portées par la commune :

- le **budget principal** concernant les services publics,
- le **budget annexe « Régie de ski de fond »** pour la location de ski, le restaurant du foyer et le chalet de la Plate,
- le **budget annexe des « Carlines »** attaché au gîte communal de la Magne.

Chaque budget présente une section de fonctionnement qui retrace les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité ainsi qu'une section d'investissement ayant trait aux opérations de travaux et d'équipements, à l'image du patrimoine de la commune.

Voici les grandes lignes budgétaires des BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les éléments sont présentés sous forme de graphique dans ce bulletin.

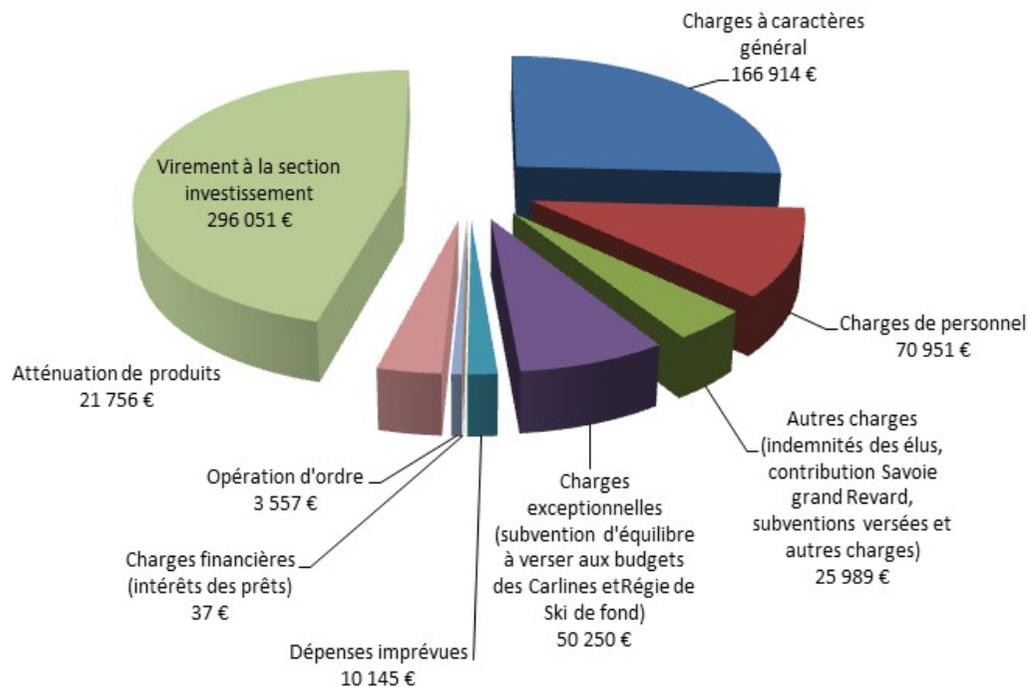
Retrouvez, le détail des budgets sur la page dédiée du site internet de la commune :

comptes administratifs, budgets primitifs et synthèses

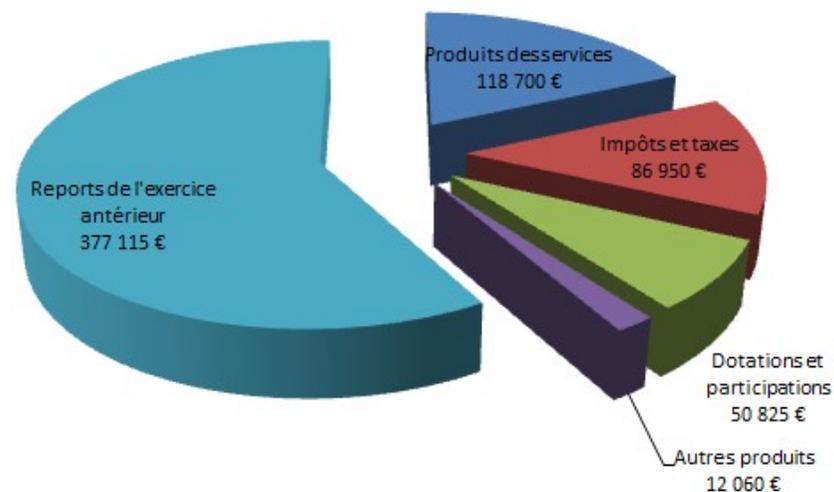
<http://www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/financeslocales.html>

Budget Principal 2019: 645 565 euros en fonctionnement et 377 330 euros en investissement

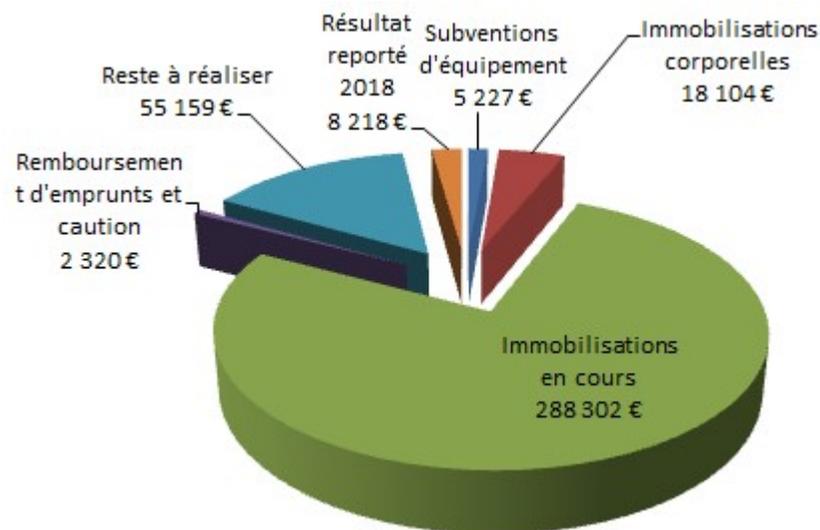
Dépenses de fonctionnement



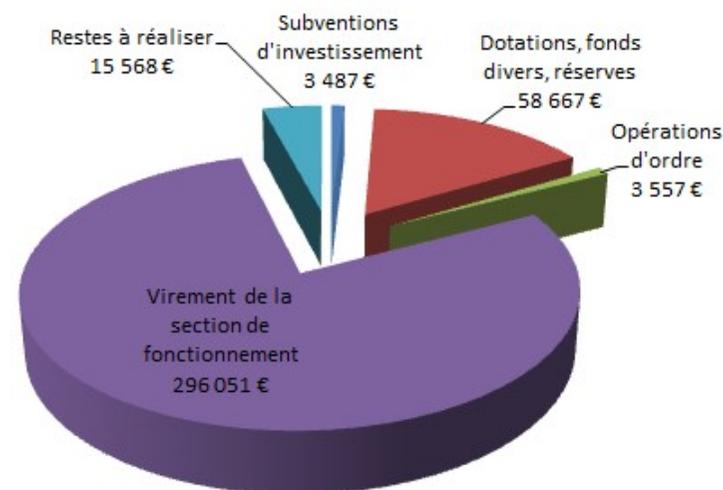
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

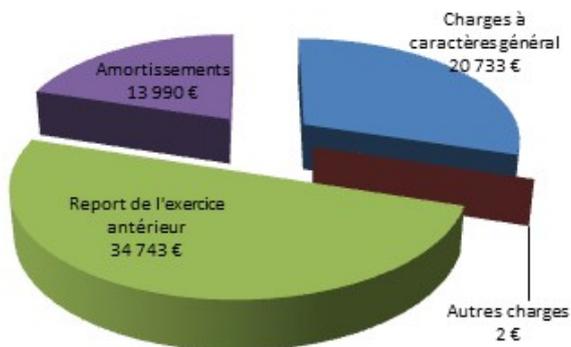


Recettes d'investissement

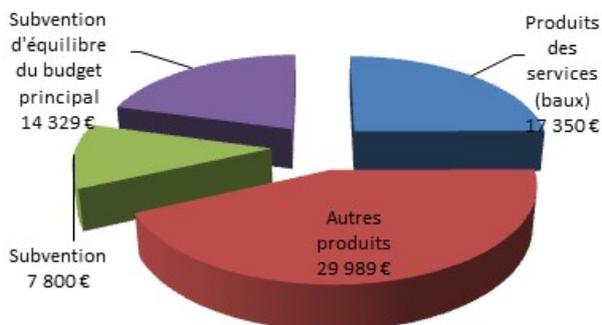


Budget annexe Régie de Ski de fond 2019 : 69 468 euros en fonctionnement et 96 970 euros en investissement

Dépenses de fonctionnement



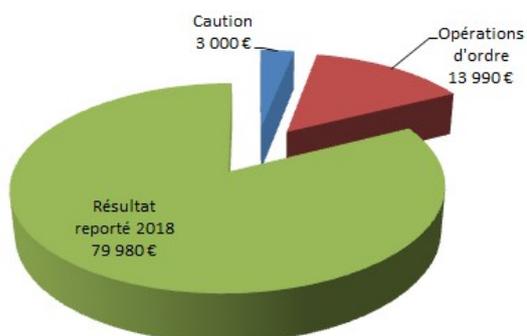
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

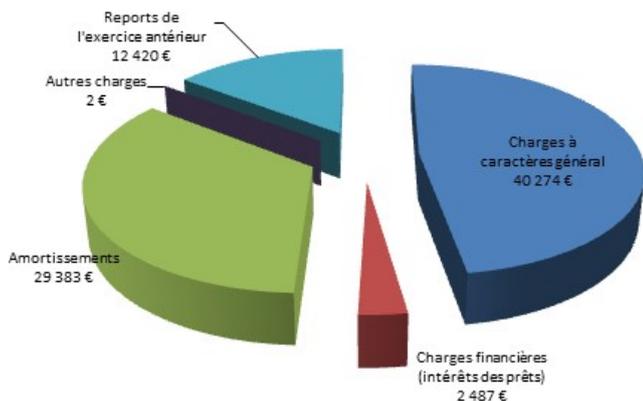


Recettes d'investissement

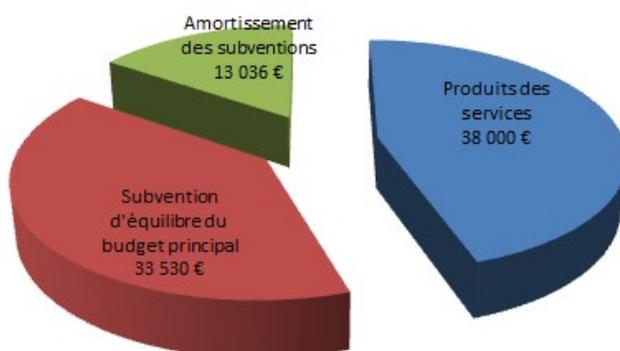


Budget annexe Les Carlins 2019 : 84 566 euros en fonctionnement et 39 294 euros en investissement

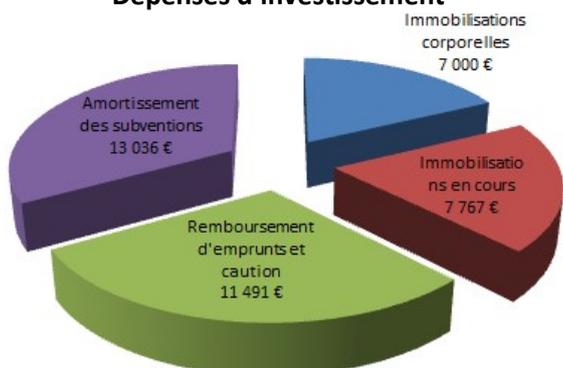
Dépenses de fonctionnement



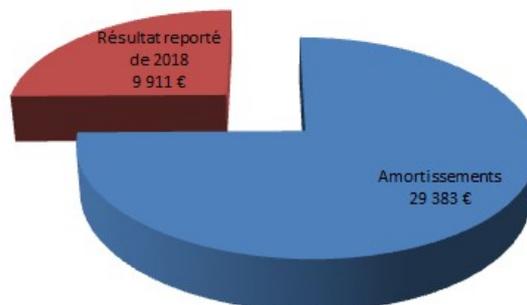
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



PLUi HD, projet arrêté en conseil communautaire Grand Chambéry

Vie municipale

Après 3 ans de travail et une large concertation avec les communes, les acteurs du territoire et les habitants, le Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacements a été arrêté par le conseil communautaire jeudi 21 février 2019.

L'élaboration du PLUi HD entre désormais dans une phase de consultation et d'enquête publique. L'approbation est prévue à la fin de l'année pour un PLUi HD applicable à toutes les autorisations d'urbanisme début 2020.

Le document arrêté est consultable sur le site internet de Grand Chambéry et dans les communes de l'agglomération. Les habitants pourront s'exprimer et faire des demandes lors de l'enquête publique aux mois de juin-juillet 2019.

Le PLUi HD en quelques chiffres :

Construire le territoire jusqu'en 2030 :

- Taux de croissance : +1,3 %
- Nombre d'habitants à accueillir : 23 500
- Population estimée de Grand Chambéry : 161 300 habitants

Un PLUi HD qui préserve l'environnement :

- 217 hectares rendu aux espaces naturels ou agricoles soit la taille de la commune de Jacob-Bellecombette
- 1 000 hectares de zone humides préservés et répertoriés, une première
- 128 hectares boisés classés
- 57% du territoire de Grand Chambéry en surface naturelle
- 33% du territoire de Grand Chambéry en surface agricole

Les jardins familiaux

Vie pratique

De nos jours, le jardin n'est plus seulement un lieu de jardinage mais aussi un lieu de loisirs, d'éducation, de sensibilisation à l'environnement, de rencontres et d'échanges. La commune a donc souhaité mettre à disposition d'habitants une parcelle communale d'une superficie de 100 m², découpée en lopins d'environ 25m².

Considérant la nécessité de répondre à des demandes de particuliers dont les conditions d'habitation ne leur permettent pas de jouir d'un espace extérieur et/ou de disposer d'un espace nécessaire à la production de leurs légumes, ces carrés potagers situés à La Magne ont trouvé leurs jardiniers dans la foulée...

« Une riche diversité s'est très vite dessinée avec 5 parcelles/5 jardins différents. Très belle expérience qui nous a permis d'échanger, partager et papoter autour du jardin et ses différentes façons de cultiver. Vivement l'été prochain qui verra, je l'espère, de nouvelles plantations s'épanouir... »

Gisèle

« Arrivés fraîchement début avril nous avons fait la demande d'un bout de jardin à la Mairie de St François en mai. Malgré le retard par rapport aux beaux jardins de nos voisins nous avons fait pousser salades, courgettes, courges et carottes. Nous l'avons agrémenté de menthe, persil ainsi que d'autres semences et plants que nous ont généreusement donnés nos voisins.

C'est un véritable plaisir de travailler la terre et d'en récolter les fruits !

Entre voisins nous nous prêtons les outils, les astuces, les conseils... On prend soin des légumes des uns et des autres. Une véritable collectivité. »



Prêt du Broyeur mutualisé

Un broyeur est mis à disposition des habitants de la commune pour vos travaux d'entretien extérieur et vous simplifier le jardinage par l'utilisation du broyat.

3 bonnes raisons d'adopter le broyage

- 1 Vous n'avez plus à évacuer vos branches coupées vous économisez des voyages en déchetterie !
- 2 Vous obtenez un broyat d'excellente qualité vous nourrissez votre jardin !
- 3 Vous avez moins besoin de désherber et d'arroser vous vous simplifiez le jardinage !

En bref, c'est une économie de temps et d'argent !

Broyer, c'est facile !

- Réservez directement votre broyeur auprès de votre mairie
- Broyez vos branches coupées à votre domicile
- Utiliser le broyat pour recouvrir le sol de votre jardin et le nourrir.

Bon à savoir

Brûler les végétaux, c'est polluant, dangereux et interdit !

Vie pratique



Consultez la page internet du site avec le planning :
<http://www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/broyeur.html>
 et prenez contact en mairie pour les modalités pratiques.

Voici le planning 2019 de disponibilité sur St François de Sales : du 1er au 7 avril, du 29 avril au 5 mai, du 27 mai au 2 juin, du 24 au 30 juin, 22 au 28 juillet, du 19 au 25 août, du 16 au 22 septembre, du 14 au 20 octobre, du 11 au 17 novembre, du 9 au 15 décembre.

Une stratégie lumière pour éclairer juste

Vie pratique

Depuis 2015 nous avons engagé une réflexion sur la gestion de l'éclairage public sur notre commune pour au moins trois raisons :

- L'éclairage artificiel a des conséquences importantes sur la modification des cycles naturels impactant la biodiversité et la qualité de notre sommeil.
- Le ciel nocturne est un patrimoine universel et la reconquête de ce paysage nocturne est un enjeu primordial pour pérenniser la qualité de vie. Un ciel nocturne de qualité est également un attrait touristique indéniable (label village étoilé, observatoire d'astronomie installé sur la porte de St François de Sales).
- Il est indispensable de maîtriser les coûts financiers de nos consommations énergétiques dans une ère où la préservation de nos ressources est essentielle.

En respectant les besoins des usagers, il nous a paru indispensable de redéfinir notre rapport à l'éclairage nocturne, et nous avons donc décidé de pratiquer l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin.

Pour aller un peu plus loin dans notre démarche, nous avons souhaité avoir une connaissance exhaustive du patrimoine d'éclairage public pour engager des investissements optimisés et obtenir certaines subventions.

Nous avons fait réaliser un diagnostic énergétique et technique sur l'ensemble de nos installations. Le parc d'éclairage public existant est vieillissant et nécessite un renouvellement important.

Les propositions d'amélioration les plus urgentes portent sur la rénovation des coffrets non conforme à la norme NFC 17200, le remplacement des lampes à vapeur de mercure (ballon fluo Interdiction de mise sur le marché des lampes mercure à partir du 13 avril 2015) par des lampes Sodium Haute Pression et/ou Lampes à LED. L'économie d'électricité est estimée à 5479 kWh/an. Nous allons solliciter l'aide financière du SDES pour pouvoir effectuer les améliorations les plus urgentes (coût estimé : 7000 euros).

Réforme des listes électorales

Vie pratique

La loi du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. En particulier un nouveau système de gestion des listes électorales, le Répertoire Electoral Unique, ou REU, est mis en place, son administration étant confiée à l'INSEE. Il sera initialisé à partir des listes électorales arrêtées le 28 février 2018.

Ce répertoire national permettra de fiabiliser les listes électorales, en réduisant le nombre de « mal-inscrits » ou de doublons, le plus souvent suite à des déménagements. Les modifications réalisées sur les listes électorales, le plus souvent par les communes, seront ainsi centralisées au niveau national.

Aucun changement sur le déroulement des scrutins ; voici ce qui est important pour l'électeur pour toute nouvelle inscription (initiale, déménagement...) :

- adressez-vous soit auprès de votre mairie en utilisant le formulaire [Cerfa n°12669*02](#), **soit directement en ligne, sur www.service-public.fr** ;
- les inscriptions sont recevables **toute l'année, du 1er janvier au 31 décembre** (contre du 1^{er} septembre au 31 décembre précédemment). Seul un délai avant chaque scrutin devra être respecté pour permettre la prise en compte de l'inscription (à compter de 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales pourront être déposées jusqu'au 6e vendredi qui précède un scrutin).

Par exemple pour les élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

Pour les électeurs présents sur les listes électorales au 31 décembre 2018, il n'est donc pas nécessaire de se réinscrire.

En cas de doute concernant votre inscription, contactez-nous en mairie ou consulter le site www.service-public.fr

Règlement pour la protection des données personnelles (RGPD)

Vie pratique

La loi du 6 janvier 1978 a institué la CNIL, Commission Nationale Informatique et Liberté, autorité administrative indépendante dont la mission générale est de veiller à ce que l'informatique ne porte atteinte ni au droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Les obligations se renforcent avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les données personnelles sont nécessaires à la gestion de nombreux services à la population au sein des collectivités, tel que l'état civil, les listes électorales, les inscriptions scolaires, les aides sociales... Conformément à la réglementation, la commune de Saint-François de Sales a mis en place un registre relatif à la collecte de données à caractère personnel indiquant la finalité du traitement.

Vos données personnelles collectées sont déclarées confidentielles et toute utilisation à des finalités différentes de celles déclarées est interdite. Avant même que la loi ne l'impose, il est certain que c'était déjà le cas...

Gestion du cimetière

Vie pratique

Une étude topographique avec des photographies aériennes a permis d'établir un plan des emplacements du cimetière l'an passé et afin de pouvoir gérer les concessions funéraires, la commune alimente depuis quelques semaines un logiciel permettant l'enregistrement informatique de tous les éléments administratifs inhérents à la gestion du cimetière.

Télétravail dans les Bauges : un nouvel art de vivre son travail !

Vie pratique

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE (CGLE) - le dispositif commun aux deux agglomérations pour leur développement économique - lance en ce moment une action forte en faveur du télétravail en mettant à profit les technologies et la nouvelle réglementation du travail. L'action vise évidemment à servir les intérêts des salariés, de leurs employeurs et ceux des travailleurs indépendants, mais aussi à progresser sur les enjeux de déplacement en rapport avec les aléas climatiques.

Pour que cette action soit efficace, CGLE vous propose de faire l'intermédiaire avec votre employeur si vous êtes salarié(e).

Au Châtelard, un espace de coworking connecté en très haut débit a été mis en place. « CŒUR&CO », c'est son nom, propose de nombreux services et facilités pour travailler au sein d'un environnement professionnel, mais près de chez soi. CŒUR&CO, c'est aussi un espace collectif, donc enrichissant et bon pour la créativité. Cela évite le sentiment d'isolement qu'on ressent lorsque l'on télétravaille chez soi. Le très haut débit et la permanence de la liaison numérique avec votre entreprise ou le reste du monde y sont garantis grâce à la proximité du nœud de réseau télécom public. C'est là un réel confort de travail pour vous et votre employeur ! Vous pourrez ainsi facilement rentrer déjeuner à la maison, emmener les enfants à l'école, aller travailler en vélo, faire vos courses au village, avoir plus de temps pour vos hobbies, vos parents âgés, vos amis ou la vie associative locale. En bref, un nouvel art de vivre son travail et sa vie de famille, l'un servant l'autre.

Les deux premiers territoires visés par CGLE sont la Chautagne et les Bauges en raison des déplacements quotidiens d'une grande partie de leur population pour aller travailler, souvent à bonne distance. Les maires sont étroitement associés à l'opération pour veiller à la bonne information des habitants et des travailleurs indépendants sur leur commune.

Si vous êtes intéressé(e) par ce dispositif, les démarches sont très simples : il vous suffit d'appeler CGLE au 04 79 25 36 36 (ou d'écrire à contact@chambery-grandlac.fr) pour faire acte de candidature en laissant vos coordonnées (mobile et mail).

Vous serez ensuite invité(e) à un échange d'informations plus complet à CŒUR&CO sur la manière dont vous aimeriez télétravailler. Cet échange permettra à CGLE d'aller rencontrer utilement votre employeur à votre demande en vue d'obtenir son accord dans des conditions qui seront définies directement pour votre entreprise.

Alors n'hésitez pas : faites acte de candidature au 04 79 25 36 36 ou contact@chambery-grandlac.fr

Etat civil 2018

Vie locale

Mélia est née le 4 février 2018 à Chambéry,
de Jérôme et Laure (Le Mouchet)



Marion VASSY et Simon CHAMBOST (La Magne) se sont pacsés le 4 octobre 2018 en mairie

Marie TATOUD, épouse PORRAL, est décédée le 26 février 2018 à Tresserve

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Vie locale

A fond pour le ski à St François !

Nous allons toutes les années au ski au plateau de Saint François avec l'école d'Arith. En cette année 2019, nous sommes allés au ski 2 fois. C'est dommage que nous ne pourrions pas faire notre 3^e sortie comme prévu.

Nous allons vous expliquer comment se passent les sorties :

Parlons du départ : nous sommes tout excités. A 8h45, le car arrive et nous montons tous : les GS, CP, CE1, CE2, CM1 et les CM2. Arrivés au plateau, la petite montée à pied est épuisante, cela nous enlève toutes les forces. Au foyer, nous nous chaussons et nous prenons nos skis et nos bâtons. A la location, c'est un peu le bazar, mais une fois que c'est passé, tout va bien.

Il y a les groupes 1, ce sont les GS, les groupes 2, 3, 4 et le groupe 5, les plus forts. Nous sommes tous mélangés par niveau de ski. Le premier jour, il y en a plein qui changent de groupe.



Il y a les moniteurs, les parents et les maîtresses qui accompagnent les différents groupes. Juste le groupe 1 fait de la marche en raquette le premier matin et du ski classique le reste du temps. Nous autres faisons du skating. C'est amusant, nous faisons plein de jeux, c'est trop bien ! Nous faisons des fois du hors-piste avec les moniteurs, mais la plupart du temps nous skions sur les pistes. Nous croyons souvent que c'est facile, mais, ce n'est pas toujours le cas.

Puis, c'est l'heure de manger. Nous rentrons au foyer et nous mangeons au self, des frites surtout. Nous y séchons aussi nos affaires mouillées.

Après le repas, c'est parti pour un deuxième tour de ski. L'après-midi, nous faisons plutôt des balades. Nous avons vu des fois un attelage de chiens de traîneau qui passait.

Puis, nous devons arrêter pour prendre le car à 15h. Avant, nous rendons les skis, rassemblons nos affaires (c'est encore le bazar car il y a beaucoup d'autres écoles, des collégiens aussi), nous goûtons et nous partons. Quand nous avons de la chance, nous avons même du temps pour faire un peu de luge avec notre groupe.

Quand nous rentrons à l'école, nous sommes tous fatigués mais bien contents de notre journée et impatients d'y retourner.

Nous voudrions remercier tous les adultes qui nous permettent de passer ces belles journées et d'apprendre à skier.



Les enfants de l'école

La cantine de l'école transformée en salle de spectacle :

En amont de l'événement Music's TransBauges, les écoliers de notre RPI ont eu l'opportunité de d'accueillir le pianiste-concertiste Pascal Gallet chez eux. Avant de monter avec son piano sur une charrette, tirée par un tracteur et de traverser les communes du Noyer et de St François cet été, Pascal Gallet s'est immergé dans la simplicité de l'univers bauju. Cette rencontre a permis aux enfants de toucher au monde de la musique classique, habituellement réservée aux salles de spectacles citadines. Ils en témoignent.



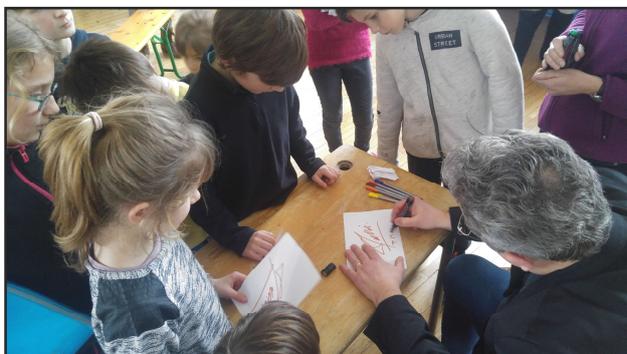
Vendredi 8 février, Pascal Gallet est venu nous rencontrer dans notre école.

Ce pianiste nous a expliqué que lorsqu'il était jeune, il a dû choisir entre ses deux passions : la musique et le football. Ce musicien nous a aussi précisé que lorsqu'il jouait avec les touches du piano il savait qu'il en ferait son métier.

Il a répondu à nos nombreuses questions. Il

nous a par exemple répondu qu'il a donné son premier concert à l'âge de 10 ans, qu'il a joué devant plus de 6000 personnes, qu'il est aussi professeur de piano, qu'il faut jouer plusieurs heures par jour pour progresser et qu'un piano coûte très cher.

Pascal Gallet nous a aussi joué certains morceaux de musique comme : Pirates des Caraïbes, la Panthère rose, Beethoven, Chopin et Brahms.



« J'ai bien aimé lorsqu'il a joué de la musique et qu'on devait deviner ce que c'était. »

« Je ne savais pas qu'il fallait s'entraîner autant pour être professionnel ! »

« J'ai aussi aimé à la fin, quand il nous signait des autographes. »

Les enseignantes tiennent à remercier Pascal Gallet, le PNR et les communes pour cette découverte.

Les élèves d'Arith

Notez la date du 6 juillet pour venir écouter Pascal Gallet à St François de Sales !

Vie locale

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, et le Syndicat Mixte Interdépartemental D'Aménagement du Chéran (SMIAC)

Dans le bulletin municipal n°2 de 2016, soucieux de mieux situer notre commune dans deux ensembles territoriaux plus vastes, nous vous avons présenté, d'une part, le **PNRMB-G** (Parc Naturel Régional du Massif des Bauges - Geopark) et, d'autre part, le **SMIAC** (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran).

En tant que **commune du Cœur des Bauges**, et par la présence sur notre territoire d'un des affluents du Chéran, le **Nant de Saint-François**, nous sommes partie prenante de ces deux entités. Ainsi, et chacune dans la spécificité de ses missions, ces organismes publics sont déjà intervenus dans notre commune, que ce soit pour l'aménagement de la tourbière des Creusates (le PNRBG) ou pour quelques premières investigations sur le cours de notre nant notamment à propos de plantes invasives et de la qualité de l'eau (le SMIAIC).

« **Engagés pour le bien commun** » (Magazine des PNR, septembre 2018), voilà comment se définissent les PNR. Précisant que « Eau, biodiversité, patrimoine ... appartenant à la fois à personne et à tout le monde, les « biens communs » sont partout. Souvent tenus pour acquis, ils nécessitent pourtant une attention particulière. ». Cet engagement pourrait être aussi bien celui des collectivités territoriales gestionnaires des bassins versants, tel le SMIAIC.

Le PNR du Massif des Bauges entame actuellement la **deuxième révision de sa Charte**. « Ce projet va nous permettre de redéfinir pour les 20 années à venir, l'identité du massif ainsi que la place de chacun, pour mieux vivre ensemble » peut-on lire dans l'Infolettre de mars 2019. Les enjeux de cette nouvelle Charte sont de **définir l'identité** « géographique, démographique, économique, ... des Bauges et la place du Parc » dans cet ensemble, de **s'adapter** « aux nécessités de développement économique en prenant en compte les enjeux environnementaux » « pour mieux se comprendre et mieux vivre ensemble », de **co-construire** en faisant « plus de place aux habitants et aux

nouvelles générations ». A cet effet, un cycle de rencontres locales a déjà commencé et devrait se poursuivre.

Par ailleurs, et à l'occasion de la **Journée Internationale des Forêts**, le PNR organise, avec l'ONF, en mars, deux conférences et deux sorties en forêt. Et de mai à septembre prochains, « **La Chartreuse d'Aillon** pose son regard sur le paysage du massif des Bauges ».

Dans un éditorial, paru en 2018, le Président du **SMIAIC** précise bien les enjeux du moment, où l'on retrouve en grande partie ceux du PNR. « Face aux enjeux environnementaux, la nécessité d'anticiper et de s'adapter aux effets du changement climatique, face à l'impératif de préservation de notre ressource en eau, la concertation et les actions à l'échelle du bassin versant du Chéran s'avèrent plus que jamais incontournables » dit-il. L'actualité du SMIAIC s'inscrit dans cette volonté. Au 1^{er} janvier 2019, un nouveau programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse est entré en vigueur, proposant « un nouveau mode de faire ensemble : s'engager mutuellement autour d'un projet de territoire. ... Sur le grand cycle de l'eau, l'agence conditionnera la contractualisation à l'existence d'une vision globale à l'échelle du bassin versant ... ».

Le SMIAIC s'inscrit parfaitement dans cette démarche qu'elle a déjà engagée, voire anticipée. C'est ainsi que le Chéran et le Nant d'Aillon seront bientôt labellisés « Site Rivières Sauvages », pour la qualité de leurs eaux, de leurs faunes et flores et de leurs environnements. A quand la labellisation du Nant de Saint-François ?



On le comprendra, que ce soit pour le PNRMB-G ou pour le SMIAIC, il ne suffit pas d'accompagner leurs activités, mais aussi, au niveau communal comme au niveau individuel, de prendre conscience de ces nouvelles responsabilités et de les assumer. A Saint-François, le projet d'Aménagements touristiques et de loisirs nous y oblige.

Pour plus d'informations sur le PNRMB-G et le SMIAIC, consulter les sites internet de ces collectivités territoriales, respectivement www.parcdesbauges.com et www.cheran.fr, et les documents disponibles en mairie.

La forêt de St François

Selon l'**Inventaire Forestier National** (2014), la commune de **Saint François de Sales** compte 1094 hectares de forêt pour une surface totale de 1440 hectares, soit un taux de boisement de 76 % (à titre de comparaison, la Savoie est boisée à 32 % et la France à 30%).

La particularité de notre village, c'est que **80 % de la forêt appartient à la commune** contre 20 % à des propriétaires privés (en Savoie la forêt appartient à 56 % à des particuliers et en France à 75%).

La forêt communale de Saint François est, comme la plupart des forêts publiques, « soumise au régime forestier ». Ce régime forestier, défini par le **Code Forestier** a pour but d'assurer la bonne conservation et la gestion des espaces forestiers.

Ces forêts publiques (forêts domaniales de l'Etat et forêts communales essentiellement) sont gérées par l'Office National des Forêts (**ONF**) qui est un établissement public.

Chaque forêt soumise au régime forestier fait l'objet d'un plan de gestion : l'**aménagement forestier** ; qui est mis à jour tous les 15 à 20 ans. Cet aménagement conduit l'action des forestiers. Approuvé par le Préfet de Région, il constitue une garantie de gestion durable de la forêt.

Il est élaboré suite à une étude de terrain précise et offre un état des lieux de la forêt (économique,

écologique, social, ...) et définit les objectifs à long terme ainsi qu'un programme d'actions.

Il détermine tout particulièrement les coupes de bois qui seront à réaliser (emplacement, volume, surface, ...) ainsi que les travaux à effectuer (reboisement, entretien de parcellaire, ...).

L'aménagement de la forêt communale de Saint François de Sales s'étale du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019.

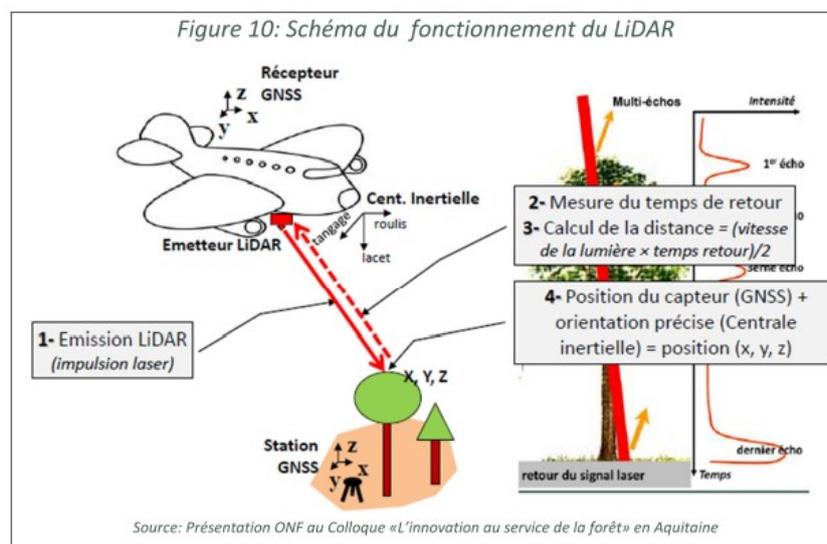
L'ONF travaille donc actuellement à la révision de cet aménagement afin de proposer, au 1^{er} janvier 2020, un nouveau document qui définisse les actions à mener pour les années à venir.

Ce travail se fait en concertation avec la commune. L'objectif est d'équilibrer les recettes (ventes de coupes essentiellement, mais aussi les droits de chasse ou concessions diverses), et les dépenses (travaux de sylviculture, aménagement de voiries forestières, ...)

L'aménagement comprend une importante première partie de description de la forêt. Cette étude menée sur le terrain par les techniciens de l'ONF doit permettre de connaître précisément les essences d'arbres, les volumes de bois, les accès, l'abondance de la régénération naturelle (jeunes arbres), ...

Une nouveauté technologique est venue prêter main forte aux forestiers : le **LiDAR**.

Le LiDAR est un système de télédétection par laser. Cet appareil, embarqué en avion, émet des impulsions laser vers le sol et mesure le temps de retour du signal ; ce qui permet d'obtenir des données précises sur le relief du terrain mais aussi sur la densité de la couverture végétale, ou la hauteur des arbres par exemple.



Cette technique d'imagerie a été testée sur le territoire du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Après le survol, des campagnes de terrain ont été effectuées afin de vérifier l'exactitude des données collectées.

Les relevés de terrain effectués par l'ONF dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale ont été l'occasion de réaliser des mesures de calibrage afin d'affiner la lecture des données collectées par le LiDAR.

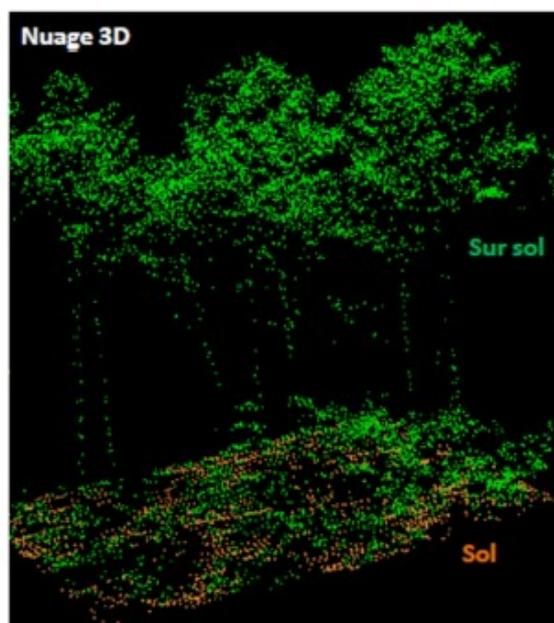
Cette technologie va permettre de disposer de données précises pour compléter l'aménagement :

- connaissance précise du relief (fossés, barres rocheuses, couloirs) pour organiser la circulation des engins de débardage par exemple,
- connaissance précise des volumes de bois sur chaque parcelle afin de planifier au mieux la récolte.

Le traitement des données collectées peut permettre de connaître l'essence d'un arbre, sa hauteur et même son volume.

L'utilisation de cette technologie comme soutien à la gestion forestière est toute récente et la première ébauche de l'aménagement devra montrer son utilité. Ces nouvelles méthodes sont des atouts supplémentaires pour aider les gestionnaires des forêts mais elles ne pourront jamais remplacer l'œil du forestier qui par son action doit permettre de préserver la forêt tout en l'aidant à remplir ses différents rôles. L'aménagement forestier en cours est consultable en mairie, ou sur le site internet de l'ONF.

Figure 11: Nuage de points en 3D obtenu par le Lidar



Source: Présentation ONF au Colloque «L'innovation au service de la forêt» en Aquitaine

La commune membre d' « Alliance dans les Alpes »

Vie locale

Dans le cadre du projet de territoire initié par la commune, l'adhésion au réseau confirme l'engagement de St François de Sales en faveur du maintien et du renforcement des Alpes comme espace naturel et lieu de vie – et pour les générations futures.

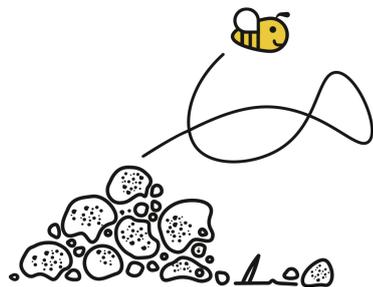
Depuis 1997, le Réseau « Alliance dans les Alpes » réunit près de 300 communes réparties sur sept États alpins. Ses membres s'investissent avec leurs administrés pour faire de l'Arc alpin un espace de vie porteur d'avenir. La devise « Échanger – s'engager – réaliser » est le fil directeur des actions du Réseau.

« Alliance dans les Alpes », synonyme de qualité de vie dans l'espace alpin

L'objectif du Réseau de communes consiste à protéger et développer la nature, l'environnement et le paysage. Ses membres cherchent des voies, dans le respect de l'environnement, pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et pour lutter contre ses causes. Le Réseau s'attache notamment à renforcer l'attractivité économique des communes. Il s'engage pour un développement économique durable et pose les jalons nécessaires pour s'adapter aux enjeux de demain. Les communes prennent leur rôle très au sérieux dans cette mission et s'investissent pour cela dans tous les domaines thématiques de la Convention alpine, à travers la participation à des projets pilotes et par le biais de stratégies innovantes.

La Convention Alpine est un traité international pour le développement durable et la protection des Alpes ratifié par les pays alpins et par l'Union européenne. Elle constitue la base de travail et la ligne directrice du Réseau de

communes. La Convention alpine doit prendre corps au niveau où la participation de l'individu a des effets visibles, c'est-à-dire à l'échelle de la commune. Plus d'info sur www.alpconv.org.



Apprendre et profiter les uns des autres

Lors de conférences et d'excursions, les communes membres échangent sur les thèmes de la protection de l'environnement, du développement durable, du capital social, du changement climatique et d'autres encore. « Alliance dans les Alpes » édite des publications et son site Internet (www.alliancealpes.org) sert à la mise en réseau des communes membres.

En tant que membre de « Alliance dans les Alpes », la commune dispose ainsi d'un vaste réservoir d'idées et de savoir-faire et bénéficie d'un soutien sur le contenu et de financements de certains projets : **dans le cadre de la protection de l'abeille noire, endémique au territoire des Bauges, la commune souhaite mener des actions pragmatiques avec les habitants. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressés !**

La fête du pain ou « Lo Pan Ner »

Vie festive

La vallée d'Aoste organise, depuis 2016, en octobre, de nombreux événements autour des fours traditionnels de villages et du pain noir, la fête du Pain Noir, ou « Lo Pan Ner ».

En 2018, pour la 1ère fois en France, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a coordonné un tel événement en association avec les communes des Sources du lac d'Annecy. Le but était de rallumer les fours pour la cuisson de pains, tartes...au feu de bois pour retrouver les saveurs d'antan.

C'est ainsi que du 6 octobre au 3 novembre derniers, 40 fours à pain du Massif s'allumèrent et participèrent à la fête transfrontalière.

La commune de Saint-François de Sales s'était portée volontaire pour allumer le four de La Magne le 20 octobre, date choisie pour profiter de la présence de conteurs. Plusieurs visiteurs de passage ont été ravis de découvrir le village, le four et l'art et la manière de faire cuire le pain.



La cuisson au four terminée, une vingtaine de convives partagèrent le repas préparé par Babette et Bernard, au gîte « l'Ecole à gîter ». Le beau temps leur permit de s'installer sur la terrasse du gîte, et de profiter pleinement du panorama magnifique en cette belle journée d'automne.

Ce fut ensuite au tour des conteurs, Linda Giacconi Arbona et Alain Roubaud, « Compagnons conteurs » de transporter, pour quelques heures, petits et grands dans un monde onirique.

Un peu d'histoire : Aux siècles passés, et avant l'arrivée tardive de la pomme de terre dans notre pays de montagne, le pain constituait la base principale de la nourriture humaine. Il était consommé soit sec, soit trempé dans des soupes épaisses et constituait l'essentiel de l'apport énergétique journalier. Ce qui explique l'importance des fours à pain dans la vie du village.

Pour des raisons d'éloignement, chaque hameau du village possédait son four :

- celui du Champ était situé en bordure de la route départementale ; après l'incendie qui le ravagea, il fut démoli et abandonné puis remplacé par le poste de pesée du lait,
- ceux du Charmillon, non utilisés depuis des décennies ont plus ou moins disparus,
- comme celui du Mouchet disparu lors de la construction de la route du haut du hameau,

- quant à celui de La Magne, il prend place sur le chemin pentu et herbeux, et glissant par temps de pluie, reliant le bas et le haut de la Magne.

Four banal ou communal ? Le four banal était le four du seigneur, généralement affermé à des boulangers appelés fourniers et recrutés par lui. La « banalité » était le droit que le seigneur avait d'imposer à ses sujets l'usage de son four et autres structures lui appartenant, et de percevoir une redevance sur cet usage, sous peine d'amende. Ce pouvait être une partie des miches cuites. De nos jours, on appelle souvent par erreur « four banal » un four en réalité communal.

A Saint-François, les fours n'étaient ni banaux, ni communaux, ils appartenaient aux habitants qui les avaient construits et en assuraient l'entretien.



Fête du Pain : Véritable facteur de cohésion pour les habitants des villages, les fours à pain étaient et sont encore aujourd'hui un bon moyen de faire perdurer les traditions locales. C'est pourquoi, il y a une vingtaine d'années, quelques habitants de Saint-

François eurent la bonne idée de vouloir reprendre cette tradition ancestrale et conviviale, à savoir, faire du pain dans le four de La Magne, le seul en état de fonctionner.



La décision prise, il s'avéra que ce n'était pas aussi simple, et qu'il fallait au préalable retrouver des personnes sachant faire du pain et surtout le faire cuire dans le four. Après quelques essais plus ou moins réussis, la technique fut mise au point. Le feu est allumé un soir, il est entretenu tout au long du lendemain, et le surlendemain en fin de matinée, le four est à la bonne température pour cuire pains ou tartes et pizzas.

Depuis ces essais réussis, tous les ans et le dernier dimanche d'Août, les habitants de Saint-François et leurs invités sont conviés à la « Fête du Pain », autour du four à pain de La Magne. Pour plus de commodité, la pâte à pain n'est pas fabriquée sur place, mais achetée chez le boulanger.

Le repas qui suit la cuisson est toujours très apprécié par la quarantaine, voire plus, de participants, prenant plaisir à partager les différents plats apportés par les uns et les autres, sans oublier les pains et autres mets cuits dans le four. Le reste du pain est vendu à prix coutant aux participants.



Les rendez-vous de Noël

Vie festive



Convivialité et partage définissent les journées du samedi 15 décembre où se sont retrouvés enfants et parents du village au gîte communal « L'Ecole à gîter » ainsi que le jeudi 20 décembre pour le repas de fin d'année des anciens.

La commune et l'association « Vivre à St François » concoctent chaque année un temps fort pour les enfants autour de Noël : cette année, des bricolages manuels réalisés par les enfants sont venus agrémenter les colis de Noël de nos anciens, puis un déjeuner, des contes et un goûter ont occupés le reste de la journée.

Un vrai plaisir pour les habitants de se retrouver autour d'un moment de partage, tout simplement !



Les dates à venir

Vie festive

Samedi 6 juillet (7 juillet en cas de mauvais temps) :

- **Music's TransBauges** avec Pascal Gallet organisé par le Parc des Bauges en mairie et au Plateau
- **vernissage expo photo** sur la biodiversité en mairie

Samedi 6 et dimanche 7 juillet au plateau : Festival Barouder en Famille organisé par



Vendredi 23 et samedi 25 août au plateau : Festival musique organisé par



Pour illustrer la vie de la commune, vous pouvez nous envoyer vos clichés et témoignages à mairie-stfrancois@wanadoo.fr

Retrouver la commune également sur Facebook <https://www.facebook.com/mairiedesaintfrancoisdesales/>



- ◆ Bulletin municipal n°5 ◆ mai 2019 ◆ Mairie de St François de Sales Chef-Lieu 73340 St François de Sales ◆
- ◆ Comité de rédaction : Claude Seureau, Michèle Solowetchick, Benjamin Mailland, Caroline Favier ◆
- ◆ Directrice de publication : Maryse Fabre ◆ Conception : mairie de St François de Sales ◆
- ◆ Impression : Imprimerie Villière ◆ 170 exemplaires ◆